



## STAMM DU 26 MARS 2016 AU PALLADIUM

Le Président André GOSSAUER (AG) introduit la réunion qui rassemble env. 25 personnes en regrettant que la salle VIP n'ait finalement pas pu être disponible. La réunion se déroule dans la salle habituelle. AG salue la présence d'Olivier WERMEILLE (OW), du Conseil Municipal de Champéry et relève la présence de Pierre STAMPFLI qui a accepté de renforcer les rangs du Comité de l'APCACH.

AG informe l'assemblée que le Tribunal Fédéral (TF) a récemment pris des décisions importantes dans un cas similaire à celui de la taxe RRPS de Champéry, cas qui s'est déroulé dans le canton d'Obwald. Le TF, dans le cadre d'un règlement similaire, a notamment jugé que le fait de ne pas soumettre les habitants d'Obwald à la taxe n'était pas valide. François PIDOUX ajoute qu'un second point très important a été jugé et est similaire au cas de Champéry : la taxe mise en place à Obwald a finalement été reconnue comme un impôt par le TF. Ces éléments sont très positifs pour les 19 recourants contre la taxe RRPS. Il faudra toutefois attendre la décision du Tribunal Cantonal pour y voir plus clair.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Un membre relève que certaines personnes ont du mal à savoir s'ils peuvent bénéficier d'une exemption de la taxe RRPS. L'exemple est donné pour des Champérolains établis à Genève de longue date et qui possèdent un immeuble à Champéry depuis 40 ans. Il est répondu que le droit de cité est le critère défini par le règlement. Son interprétation reste divergente entre l'APCACH et la Commune. OW relève que, sans entrer dans des détails d'interprétation, l'esprit de base de cette exemption était que des Champérolains possédant un immeuble à Champéry ne le laisseraient pas vide et que des Valaisans disposant d'une résidence secondaire à Champéry seraient présents de manière suffisante. Sur cette base, l'exemple donné devrait plutôt être sujet à la taxe.

Un membre demande ce qu'il en est du projet « petit train » visant à remplacer l'actuelle navette du village. OW répond que la Commune ne peut s'engager sur une date, mais aux dernières nouvelles, le train serait bloqué en raison de formalités douanières.

Un membre demande si de nouvelles infrastructures pour les familles seraient prévues par les remontées mécaniques. OW relève qu'il s'agit d'abord d'un problème des remontées mécaniques, et des moyens à leur disposition. A sa connaissance, la prochaine priorité des remontées mécaniques est le projet de retenue d'eau prévu aux abords du Chauderon. Celui-ci n'est pas encore formellement en route, mais le budget existe et il manque la signature d'un ou plusieurs intervenants. OW relève à ce sujet que la volonté politique est claire : idéalement, il faudrait n'avoir plus qu'une société de remontées mécaniques pour la partie suisse des Portes du Soleil.

Un membre demande si l'on peut constater un réel impact de la Lex Weber sur les entreprises locales, quelques années après la votation. OW répond que oui. Champéry n'a pas de grandes entreprises de construction sur son territoire, ce qui fait qu'elle est « moins » impactée que d'autres communes, mais les artisans, même s'ils continuent à pouvoir travailler sur des rénovations, ont clairement souffert.

La question de l'avenir de la zone du téléphérique est la thématique abordée par un autre membre. OW rappelle qu'un concours d'idées a été lancé, notamment en raison de la problématique très complexe des enjeux (présence des câbles du téléphérique en cas de



travaux, assurer la liaison automobile / bus vers le Grand-Paradis, permettre l'organisation du parking et l'accès des skieurs du parking vers le téléphérique, etc.). De nouvelles informations sur la suite du projet seront communiquées d'ici le mois de juin. Il est par exemple prévu que les projets déposés puissent être montrés au public.

Un membre demande ce qu'il en est du projet de la Rue du Village. OW répond que de nombreuses discussions sont encore en cours, notamment en raison de la priorisation des projets au niveau de la Commune de Champéry. Pour rappel, la Rue du Village est devisée à CHF 6 millions. Les conduites sont à refaire, et subsiste la question du chauffage à distance. En outre, l'augmentation du nombre de lits chauds reste également une priorité politique. En outre, il reste une opposition à la zone de rencontre prévue dans la Rue du Village, opposition pendante au Tribunal Cantonal.

La séance est levée vers 18h00 et les participants sont invités à boire le verre de l'amitié.

La prochaine rencontre sera l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2016 à Barme.

JH/28.03.2016